

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16418

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« trois cents »

le mot :

« cinquante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à augmenter la portée de l'index seniors en diminuant le seuil d'application demandé aux entreprises. Les entreprises de 50 salariés et plus seront désormais concernées.

Seulement 39% des salariés du privés sont concernés en l'état actuel de ce texte.